

Annexe

Dispositions d'exécution pour le football des seniors 50+

Art. 1	La compétition se déroule seulement sur le plan régional. Les associations régionales peuvent – dans le cadre des prescriptions suivantes – fixer elles même les modalités.	Introduction
Art. 2	La commission de jeu est compétente pour l'organisation de la compétition.	
Art. 3	En principe, chaque équipe joue un match à domicile et à l'extérieur contre chaque équipe du même groupe.	
Art. 4	En fonction de la situation géographique et de l'étendue de l'association régionale, la compétition peut être organisée sous forme de tournois.	
Art. 5	La commission de jeu établit le calendrier et publie toutes les communications et directives en relation avec la compétition.	Organisation de la compétition
Art. 6	Les matches sont dirigés par un arbitre du club. En règle générale, il est fourni par le club recevant. Le rapport d'arbitre doit être envoyé, avec les cartes des équipes, à la commission de jeu de l'association régionale.	Arbitrages
Art. 7	Si un match doit être renvoyé, les deux clubs s'entendent entre eux pour fixer une nouvelle date. La commission de jeu ne fixe pas de nouvelles dates pour des matches renvoyés. La nouvelle date doit immédiatement être communiquée à la commission de jeu, mais au plus tard dans un délai de 10 jours.	Renvoi des matches
Art. 8	Une équipe est formée de 7 joueurs. Au début du match, 5 joueurs au moins doivent être présents.	Nombre de joueurs
Art. 9	Pendant toute la durée du match, les joueurs qui figurent sur la carte d'équipe peuvent être alignés. Des joueurs remplacés peuvent à nouveau être introduits dans l'équipe lors d'une interruption du match.	Joueurs remplaçants
Art. 10	En travers du terrain principal (terrain junior E). Dimension du terrain recommandée: environ 55-60 m x 40-45 m.	Terrain
Art. 11	5 m de large et 2 m de haut (identique aux buts pour le football des enfants). Pour tous les matches, les filets sont obligatoires. Les buts doivent être fixés de manière à éviter les accidents.	Buts et filets

Art. 12	On joue avec des ballons de la taille no 5.	Ballons
Art. 13	La surface de réparation et les lignes de touche doivent être marquées. Si on joue en largeur, sur la moitié d'un terrain normal, la ligne de touche doit être marquée en parallèle à la hauteur de la ligne des 5,5 m. Il n'est pas permis d'utiliser la ligne de but comme ligne de touche.	Marquage du terrain
Art. 14	<p>1. Il n'y a pas de hors-jeu dans la surface entre les deux lignes de hors-jeu. Toutes les autres dispositions de la loi 11 (hors-jeu) des lois officielles de jeu restent valables.</p> <p>2. Le coup de pied de but est botté au point de penalty. L'arbitre fait respecter la distance nécessaire (6 m) entre le joueur qui botte le coup et de l'adversaire le plus proche. Le gardien doit jouer le ballon seulement dans sa propre moitié de terrain (avec la main ou le pied) c'est-à-dire que le ballon doit être joué (touché) par un joueur dans sa propre moitié de terrain. Dans le cas contraire, un coup franc indirect sera joué par l'équipe adverse, depuis la ligne médiane. Lors du coup de pied de but, les joueurs adverses doivent quitter la surface de but.</p> <p>3. Le gardien peut toucher le ballon avec les mains seulement à l'intérieur de la surface de réparation (10 m de chaque côté des montants gauche et droit du but et en avant de celui-ci).</p> <p>4. Un penalty peut être donné seulement pour une faute qui a été commise à l'intérieur de la surface de réparation. Le point de réparation est placé 7,5 m devant le but.</p> <p>5. Le coup de pied de coin est tiré depuis l'angle du terrain de jeu.</p> <p>6. La règle de la passe en retrait n'est pas applicable pour le football des aînés.</p>	<p>Règles de jeu Hors-jeu</p> <p>Coup de pied de but</p> <p>Gardien</p> <p>Penalty</p> <p>Coup de pied de coin</p> <p>Passe en retrait</p>
Art. 15	La compétition n'est pas soumise à la réglementation sur l'inscription des arbitres. Pour tous les cas non prévus par ce règlement, la commission de jeu décide définitivement.	Dispositions finales

Edition 2014